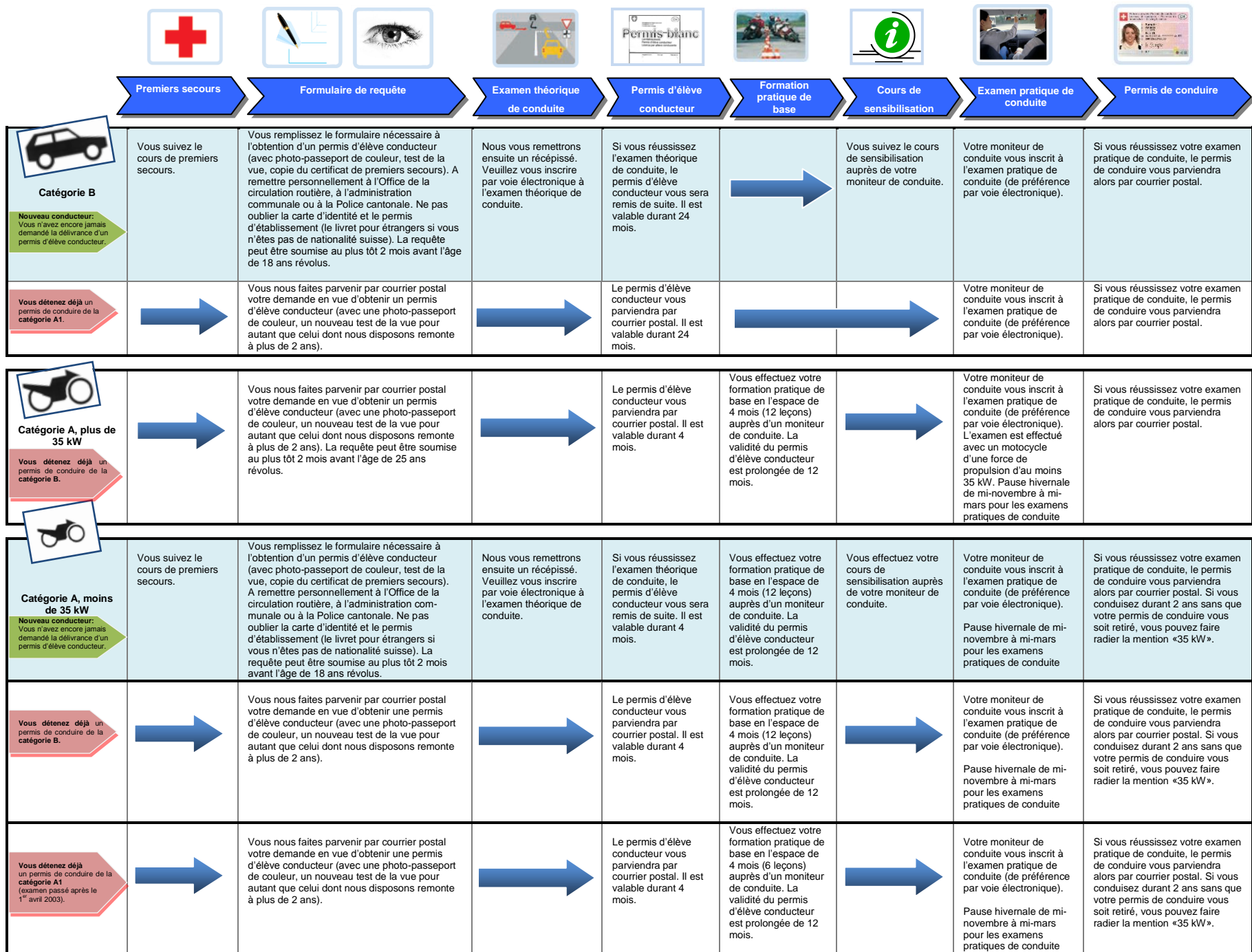
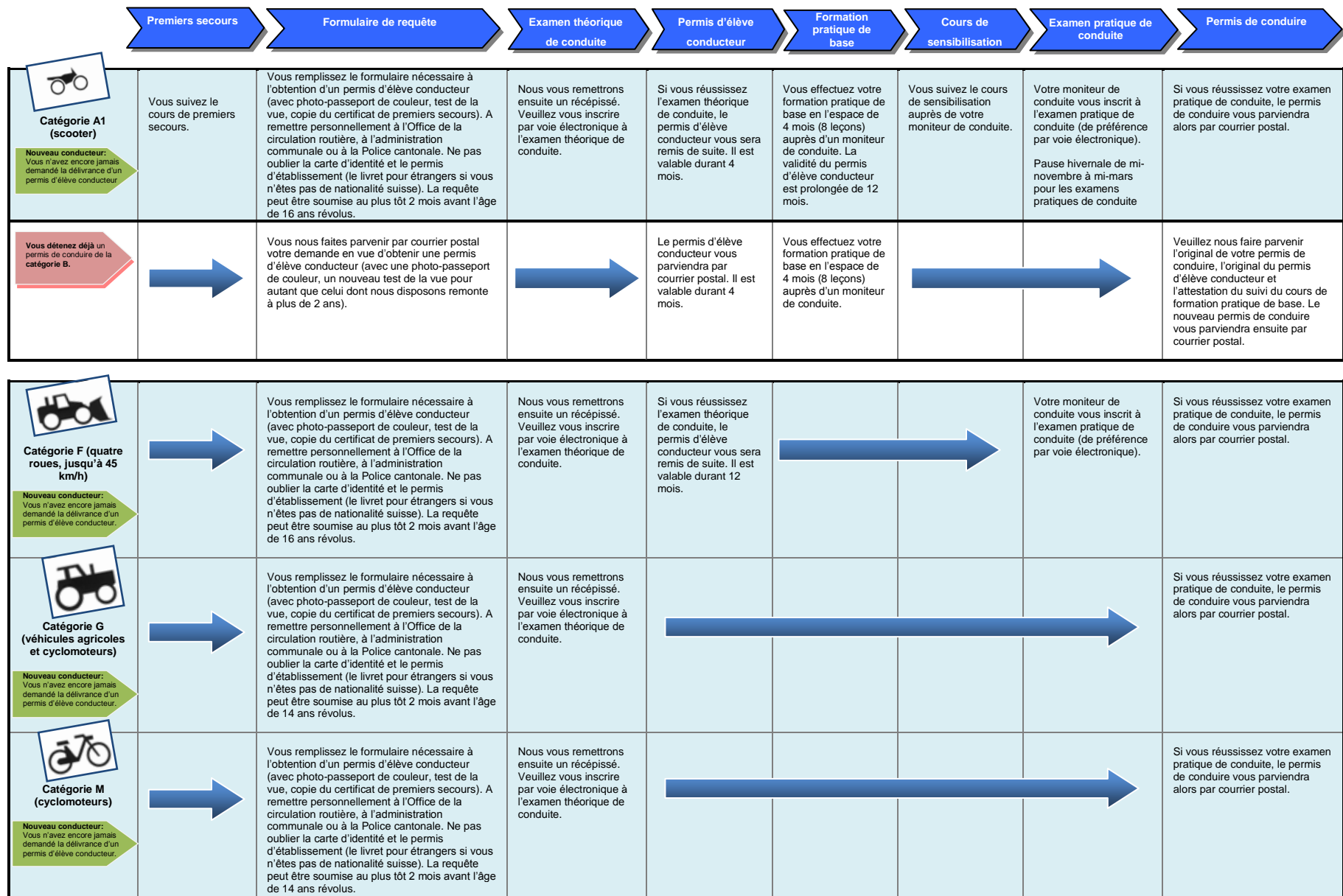


# MARCHE À SUIVRE POUR L'OBTENTION D'UN PERMIS DE CONDUIRE





La loi fédérale sur la circulation routière (LCR) et l'ordonnance fédérale sur la circulation routière (OCR) forment la base légale. Le présent récapitulatif relève des questions qui ont été posées le plus souvent. Il n'est pas possible de faire valoir un droit en fonction de celui-ci. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site [www.lepermisdeconduire.ch](http://www.lepermisdeconduire.ch). La liste des émoluments se trouve sur notre site. Le tout sous réserve de modifications et de droit. Pour faciliter la lecture des textes, nous avons renoncé à utiliser le genre féminin, ce qui n'exclut cependant pas la gent féminine.